

## COMMUNE DE LAFRANCAISE

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril 2025 à 18h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 1<sup>er</sup> avril 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23    Présents : 18    Votants : 19    Résultat du vote : unanimité

**Etaient présents** : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Mme Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

**Procuration** : Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL

**Excusés - Absents** : Thomas PIERRICK, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Mme Anne BENAICHE a été élue secrétaire.

#### **Délibération n° 9 : Affectation résultat budget photovoltaïque**

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte financier unique du budget photovoltaïque statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice, constate que le compte financier unique fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de : 852.52 €

Dont :

Résultat de l'exercice : 168.79 €

Résultat antérieur de l'exercice : 683.73 €

#### **Solde d'exécution de la section d'investissement :**

Solde d'exécution de la section d'investissement

Excédent de financement 1 402.07 €

Solde des restes à réaliser d'investissement

Excédent de financement 0.00 €

#### **Excédent de financement**

**1 402.07 €**

#### **Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :**

Affectation en réserves Article 1068 0.00 €

Report en exploitation Article 002 852.52 €

Ainsi fait et délibéré le 14 avril 2025  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Thierry DELBREIL

La Secrétaire de Séance

Anne BENAICHE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)